

**DÉCISION SUR REPORT DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA  
CONFERENCE DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT (AMCEN) de l'UNION  
AFRICAINNE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**Doc. EX.CL/519 (XV)**

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la troisième session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'Environnement de l'Union africaine (AMCEN) tenue du 25 au 29 mai 2009 à Nairobi (Kenya);
2. **PREND NOTE EGALEMENT** du Rapport de la troisième Conférence des ministres de l'Union africaine sur le financement du développement, tenue les 21 et 22 mai 2009 à Kigali (Rwanda), au cours de laquelle ils ont exprimé leurs préoccupations face aux impacts négatifs et aux menaces graves posés par les émissions de carbone aux économies africaines et à l'aptitude du continent à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement ;
3. **ENTÉRINE** les recommandations sur le processus africain de lutte contre le changement climatique adoptées par la troisième session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'Environnement de l'Union africaine;
4. **DEMANDE** à la Commission d'appuyer et de faciliter la mise en œuvre des recommandations de la troisième session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'environnement de l'Union africaine (AMCEN) et de faire régulièrement rapport au Conseil exécutif.

Adoptée par la Quinzième session ordinaire du Conseil exécutif à Syrte, Grande  
Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste le 1<sup>er</sup> juillet 2009